



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DOSSIER DE CONSULTATION
Modification du périmètre du site Natura 2000
FR8201666 « "La Loire et ses affluents" »

Durée de la consultation : 2 mois



Sommaire

1. Résumé.....	3
2. Historique du site Natura 2000 FR8201666 "La Loire et ses affluents" et objectifs de la consultation 4	
2.1. Historique.....	4
2.2. Objectifs et modalités de la consultation organisée en 2022.....	5
4. Le réseau Natura 2000.....	7
5. Carte des sites Natura 2000 dans le département de l'Ardèche.....	8
6. Les objectifs du réseau Natura 2000.....	9
7. La procédure de désignation ou de modification des sites Natura 2000.....	10
8. Organisation et fonctionnement administratif des sites Natura 2000.....	11
8.1. Le document d'objectifs (Docob).....	11
8.2. Le comité de pilotage (Copil).....	11
8.3. La collectivité territoriale chargée de l'animation Natura 2000 du site.....	11
9. Les principaux outils de gestion des sites Natura 2000.....	13
9.1. Les contrats Natura 2000	13
9.2. La charte Natura 2000 :.....	13
9.3. Les mesures agro-environnementales climatiques (M.A.E.C) :.....	13
9.4. Carte des îlots ayant bénéficié de MAET et de MAEC dans le périmètre du site Natura 2000FR8201666 "La Loire et ses affluents" pour la période 2016 - 2021.....	14
9.5. Les études d'évaluation des incidences	15
9.5.1. Actions en faveur de l'amélioration des connaissances scientifiques, de l'information et de la sensibilisation du public	15
10. Présentation du site FR8201666 « "La Loire et ses affluents" ».....	16
10.1. Milieux forestiers :.....	16
10.2. Carte des forêts récentes et des forêts anciennes dans le périmètre du site Natura 2000 FR8201666 "La Loire et ses affluents".....	17
10.3. Milieux agricoles.....	18
10.3.1. Evolution des activités agricoles, pendant la dernière décennie, sur le territoire de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche (CDCMA).....	18
10.3.3. Carte des prairies permanentes (y compris bois pâturés) et artificielles dans le site Natura 2000 FR8201666 "La Loire et ses affluents".....	20
10.5. Tableau des superficies d'espaces naturels, agricoles et forestiers consommés par commune du site entre 2009 et 2020.....	22
11.1. Habitats d'intérêt communautaire :.....	23
11.1.1. Carte de la typologie des habitats d'intérêt communautaire dans le site Natura 2000 FR8201666 "La Loire et ses affluents".....	24
11.2. Espèces d'intérêt communautaire :.....	25
Annexe n° 1 : Liste des collectivités territoriales consultées CONSEIL REGIONAL, CONSEIL DEPARTEMENTAL, EPCI.....	26
Annexe n° 1 -suite : Liste collectivités territoriales consultées : COMMUNES.....	27
Annexe n° 2 :.....	28
Cartes du périmètre soumis à l'avis des collectivités territoriales.....	28
Annexe n° 3 : Liste et surface des habitats d'intérêt communautaire représentés sur le site Natura 2000 FR8201666 «"La Loire et ses affluents"».....	29
Annexe n° 4 : Liste des espèces d'intérêt communautaire représentées sur le site Natura 2000 FR8201666 «"La Loire et ses affluents"».....	30

1. Résumé

Le site Natura 2000 FR8201666 de la Loire et de ses affluents est reconnu par la Commission européenne depuis 1999 pour 1.315 ha et 15 communes. Une évolution vers 18 communes et 10.734 ha a été validée lors du Comité de pilotage 2008, sans toutefois se traduire par un arrêté préfectoral ou ministériel.

Cette mise à jour réglementaire est donc l'objet de cette consultation des collectivités territoriales concernées par le site. L'économie générale du zonage est inchangée depuis 2008, et constitue l'enveloppe qui a fait l'objet des mesures de gestion des enjeux environnementaux. Mais des corrections ont été apportées dans le détail de certaines limites et des superpositions avec les sites voisins de l'Allier, du secteur des Sucs et du Tanargue ont été corrigées.

Le zonage comporte environ 2.000 ha d'habitats d'intérêt communautaire (HIC), dont 290 ha sont prioritaires, ainsi que 36 espèces d'intérêt communautaire réparties sur l'ensemble des 11.361 ha.

Le territoire a pu bénéficier des mesures environnementales et climatiques (MAEC) contractualisées par les agriculteurs sur le programme de développement rural PDR-FEADER depuis 2015 (6 M€ d'aides pour 180 exploitations agricoles), ainsi que des bénéfices structurels liés à la préservation des paysages et de la biodiversité.

Le zonage Natura 2000 permettra au territoire d'émerger encore à l'avenir (2023/2027) aux MAEC.

L'avis de chaque collectivité territoriale est attendu sous 2 mois, et sera réputé favorable en l'absence de réponse.

2. Historique du site Natura 2000 FR8201666 "La Loire et ses affluents" et objectifs de la consultation

Le site Natura 2000 FR8201666 « "La Loire et ses affluents" » est représentatif de la richesse du patrimoine naturel du territoire de la Montagne ardéchoise en lien avec la diversité et la naturalité des milieux naturels, agricoles et forestiers qui le structurent.

Orné de sucs issus de son histoire géologique, parcouru par un réseau de cours d'eau à la qualité préservée qui irriguent les prairies, pelouses et landes héritées d'un système d'exploitation agricole séculaire tourné vers l'élevage, il comprend également d'importantes formations boisées où les forêts anciennes gardent une large part. Un important réseau de tourbières et de zones humides complète un assemblage de milieux naturels qui offre une biodiversité remarquable et contribue largement aux services écosystémiques assurés par la nature.

2.1. Historique

Le site Natura 2000 de la « Loire et ses affluents » avait pleinement vocation à intégrer le réseau européen Natura 2000 qui constitue le plus grand ensemble au monde d'espaces naturels gérés. C'est ainsi qu'un Projet de Site d'Intérêt Communautaire (pSIC) « "La Loire et ses affluents" » fut transmis à la Commission européenne dès le 31 mars 1999. Établi à partir des connaissances scientifiques du moment sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire connus sur le site, le pSIC FR8201666 « "La Loire et ses affluents" » identifie un périmètre de 1 315 ha sur 15 communes, resserré autour du réseau hydrographique et des principales tourbières et zones humides.

Ce périmètre connut plusieurs évolutions successives, au fur et à mesure que s'affinait la connaissance de la richesse et de la diversité des habitats et espèces de faune et de flore représentées sur le territoire et la compréhension des interactions entre les activités humaines et la présence ou la conservation de ces milieux naturels.

Le périmètre d'étude validé par le comité de pilotage local le 7 novembre 2008 couvre 10 734 ha répartis sur 18¹ communes. Ce périmètre sert de socle pour construire le projet de Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) approuvé par la Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAM). Il a permis, dès 2010, la contractualisation de MAET (devenues ensuite Mesures agroenvironnementales climatiques - MAEC) par des agriculteurs volontaires pour privilégier les pratiques favorables au maintien du bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire (pâturage extensif, fauche tardive, absence de fertilisation minérale, préservation des zones humides).

C'est également ce périmètre qui est annexé au document d'objectifs du site, approuvé par le comité de pilotage le 15 décembre 2013 à Coucouron.

Pendant ce temps, le processus administratif d'homologation du pSIC « "La Loire et ses affluents" » en Zone spéciale de conservation (ZSC) qui marque la reconnaissance du statut et du périmètre des sites Natura 2000 par la Commission européenne suivait son cours. Ainsi, le projet de Site d'Importance Communautaire (SIC) fut publié le 19 juillet 2006 au journal officiel de l'Union européenne et un arrêté ministériel en date du 3 novembre 2016 en a consacré le statut de ZSC avec le périmètre de 1 315 ha identifié en 1999.

1 Le docob ne mentionne pas la commune d'Astet. Or la rive droite du Vernason, en tête de bassin versant est inscrite dans le périmètre annexé au Docob pour une superficie de 5,70 ha. Il y a donc lieu d'intégrer cette commune à la liste des collectivités concernées par le périmètre du site Natura 2000 FR8201666 "La Loire et ses affluents".

2.2. Objectifs et modalités de la consultation organisée en 2022

Il était donc nécessaire d'engager la procédure prévue par les articles L.414-1§III et R.414.3 et suivants du code de l'environnement afin de mettre en cohérence le périmètre porté à la connaissance de la Commission européenne et publié sur le site de l'Institut National du Patrimoine Naturel (I.N.P.N) avec celui sur lequel s'appuie aujourd'hui la gestion effective du site Natura 2000 FR8201666 « "La Loire et ses affluents" ». De cette démarche, dépend également la zone d'éligibilité des MAEC pour la période 2023-2027.

Le périmètre présenté à la consultation comporte des ajustements par rapport au périmètre annexé au document d'objectifs. Il corrige des erreurs de positionnement dues à l'absence de géoréférencement du périmètre initial, intègre le Rocher d'Issanlas, supprime des situations de superposition avec les sites Natura 2000 voisins, recale lorsque c'est possible, les limites sur celles des parcelles cadastrales. Le périmètre ainsi rectifié et complété occupe une superficie totale de 11 360,9 ha.

La procédure de mise à jour du périmètre Natura 2000 FR8201666 « "La Loire et ses affluents" » dont le déroulement complet est présenté en page n°7 est initiée par la consultation des organes délibérants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) concernés, du Conseil départemental de l'Ardèche, du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes et des autorités militaires sur la modification du périmètre du site Natura 2000 FR8201666 « "La Loire et ses affluents" ».

La transmission du présent dossier aux collectivités territoriales et EPCI dont la liste est présentée en annexe n° 1 ouvre la consultation pour une période de deux mois.

L'avis est réputé favorable s'il n'est pas rendu pendant ce délai.

Le tableau et la carte représentés en page suivante illustrent la répartition et la localisation par commune du périmètre présenté à la consultation :

4. Le réseau Natura 2000

La politique Natura 2000 est un élément clé de la stratégie de l'Union européenne visant à enrayer la perte de la biodiversité et à préserver les services écosystémiques qu'elle procure. **Elle a permis le développement du plus grand réseau mondial de sites naturels protégés et gérés dont le trentième anniversaire vient d'être célébré.**

Cette politique s'appuie sur deux directives fondatrices dites « directives pour la nature² ». Les États membres répondent du maintien ou de la restauration du bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire ayant motivé la désignation des sites Natura 2000.

Le réseau des sites Natura 2000 du département de l'Ardèche comporte 19 Zones Spéciales de Conservation (ZSC) désignées au titre de la directive « Habitats » et 3 Zones de Protection Spéciale (ZPS) désignées au titre de la directive « Oiseaux ».

Ces sites occupent une superficie de 104 475 ha soit 19,04 % de la surface départementale. Les sites Natura 2000 contribuent au réseau des aires protégées prévu par la Stratégie nationale pour les aires protégées 2030³.

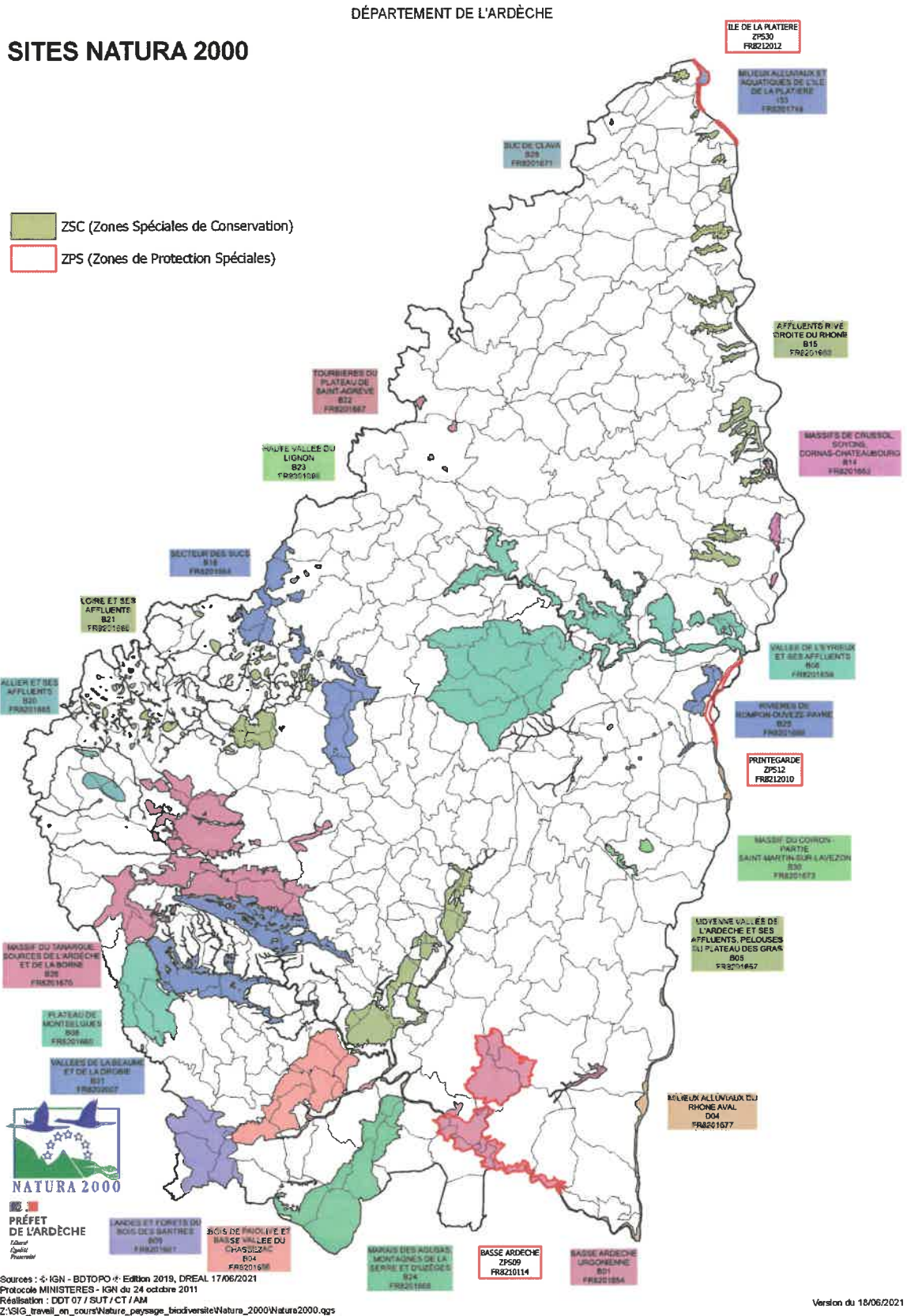
La carte de localisation des sites Natura 2000 du département de l'Ardèche figure en page suivante.

Le site Natura 2000 FR8201666 « "La Loire et ses affluents" » est désigné au titre de la directive « Habitats » : il appartient donc au réseau des ZSC.

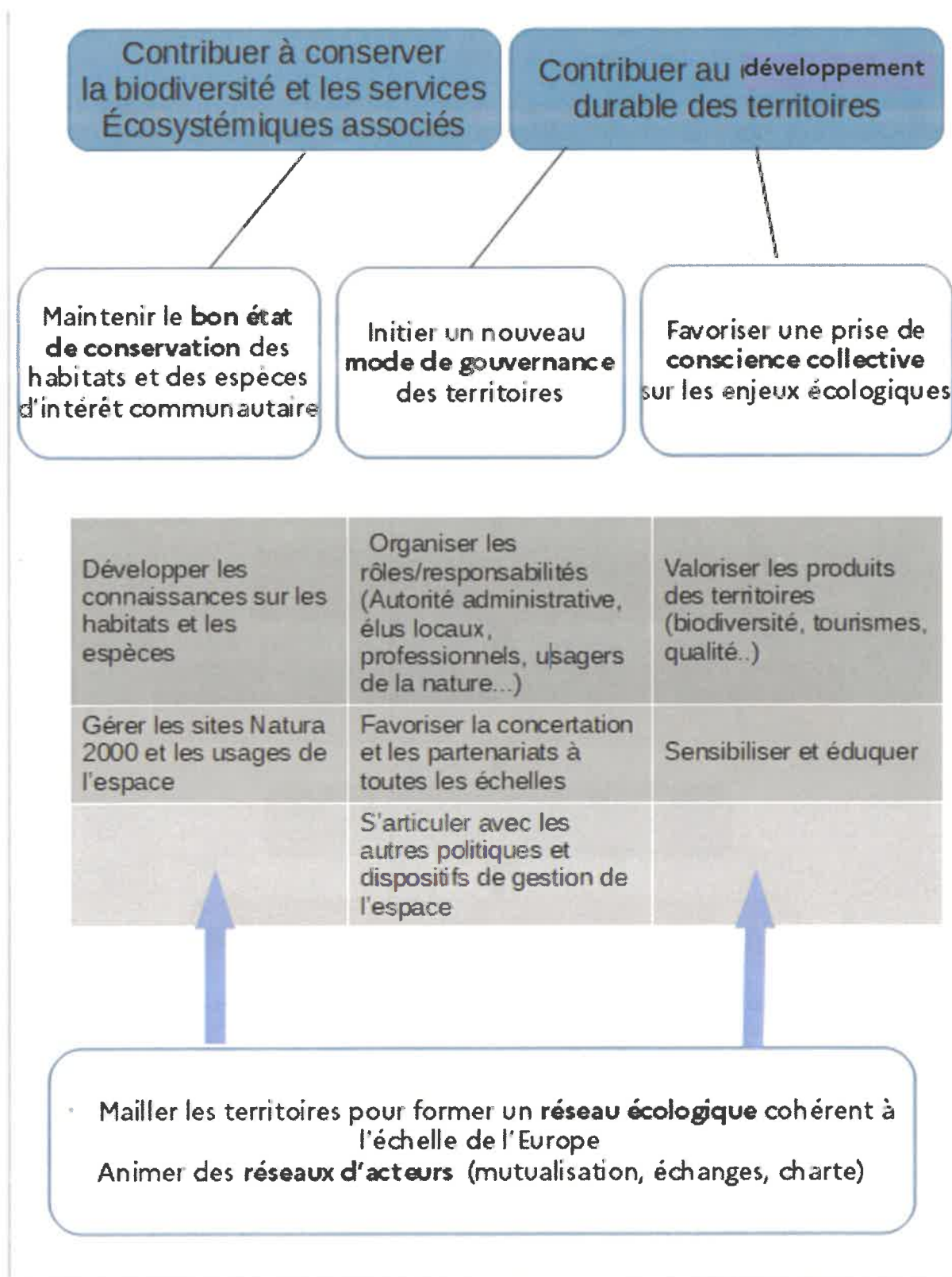
² **Directive 92/43/CEE** du 21/05/1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage (Directive « Habitat ») et **directive 2009/147/CE** du 30/11/2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages (directive « Oiseaux »)

³ <https://www.ecologie.gouv.fr/aires-protégees-en-france#:~:text=La nouvelle stratégie nationale pour,un tiers sous protection forte.>

5. Carte des sites Natura 2000 dans le département de l'Ardèche



6. Les objectifs du réseau Natura 2000

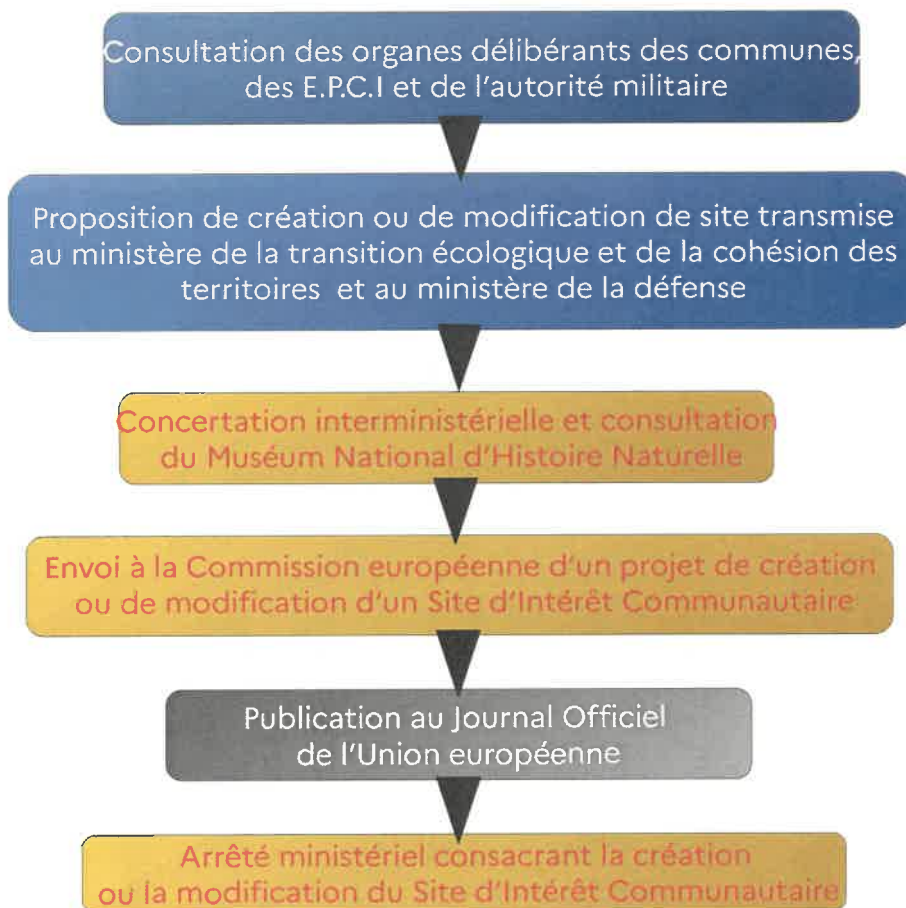


7. La procédure de désignation ou de modification des sites Natura 2000

La consultation des organes délibérants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I.) portée par le présent dossier représente la première étape du processus de consolidation du périmètre du site Natura 2000 FR8201666 « "La Loire et ses affluents" ».

Les listes des collectivités territoriales consultées (communes, intercommunalités, conseil départemental de l'Ardèche, conseil régional Auvergne Rhône-Alpes) sont mentionnées en annexes n° 1.

La procédure complète de création ou de modification d'un site Natura 2000 est résumée par le logigramme ci-après :



La procédure de modification d'un site Natura 2000 permet de valider le nouveau périmètre et d'actualiser les données administratives, techniques et scientifiques rassemblées dans le Formulaire Standard de Données (F.S.D).

Le F.S.D. et le périmètre du site Natura 2000 FR8201666 « "La Loire et ses affluents" » peuvent être consultés sur le site de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (I.N.P.N.) via le lien suivant :

<https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR8201666>

Un jeu de 16 cartes au 1 / 25 000 et une carte d'ensemble au 1 / 110 000 sur fond IGN présentant le périmètre initial et le périmètre soumis à la consultation figurent en annexe n° 3.

8. Organisation et fonctionnement administratif des sites Natura 2000

8.1. Le document d'objectifs (Docob)

Il définit, pour une période de 6 ans, les objectifs et orientations de gestion ainsi que le programme d'actions à conduire pour assurer le maintien ou le rétablissement de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire qui ont motivé la désignation du site. Le document d'objectifs du site FR8201666 « "La Loire et ses affluents" »⁴ a été approuvé le 15 décembre 2013 par le comité de pilotage à l'unanimité des votants moins une abstention. Il peut être consulté dans chacune des mairies des communes concernées par le périmètre du site Natura 2000 et à la Direction départementale des territoires de l'Ardèche.

8.2. Le comité de pilotage (Copil)

Le comité de pilotage prescrit l'élaboration du Docob, valide les objectifs et le programme d'actions associé dont il assure la mise en œuvre. Il constitue également l'instance où les représentants des collectivités territoriales choisissent par le vote, la structure chargée de l'animation du site et l'élu qui en assurera la présidence pour une durée de 3 années. Le Copil associe les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, les propriétaires, gestionnaires, exploitants et utilisateurs des terrains et espaces naturels inclus dans le site, les organismes socio-professionnels, les associations de protection de la nature, les administrations et établissements publics de l'État.

Le 16 décembre 2020, M. Charles VALETTE, vice-président de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche, a été réélu pour assurer pour une période de 3 ans, la présidence du comité de pilotage du site Natura 2000 FR8201666 « "La Loire et ses affluents" ».

8.3. La collectivité territoriale chargée de l'animation Natura 2000 du site

En France, l'animation des sites Natura 2000 est confiée aux collectivités territoriales chaque fois qu'elles en font le choix. Elles assurent à ce titre les tâches techniques, financières et administratives relatives à l'élaboration et au suivi du document d'objectifs et à l'animation du site. Elles recrutent et emploient à ces fins des animatrices ou des animateurs. Le financement de l'animation des sites Natura 2000 mobilise des crédits nationaux adossés au Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (F.E.A.D.E.R) dans le cadre du Plan de Développement Rural (P.D.R).

Le 16 décembre 2020, la Communauté de communes Montagne d'Ardèche a été confirmée pour continuer à assurer, pour une période de 3 ans, l'animation du site Natura 2000 FR8201666 « "La Loire et ses affluents" ».

La Communauté de communes Montagne d'Ardèche assure également l'animation de l'ENS « Plateau de Coucouron » et du site Natura 2000 FR8201665 « L'Allier et ses affluents ».

⁴ Document d'objectifs du site Natura 2000 FR8201666 "La Loire et ses affluents", période 2010-2015 – Conservatoire des espaces naturels Rhône-Alpes et Chambre d'agriculture de l'Ardèche

L'animation du site et le mandat de présidence du comité de pilotage s'exercent dans le cadre d'une convention triennale conclue entre le représentant de la structure animatrice, le président du Copil et le représentant de l'autorité administrative. La convention en vigueur couvre la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

L'article 61 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action locale transfère aux régions, à compter du 1^{er} juillet 2023, les compétences de l'État en matière de gestion des sites Natura 2000 terrestres.

9. Les principaux outils de gestion des sites Natura 2000

9.1. Les contrats Natura 2000

Les contrats Natura 2000 sont souscrits par les personnes morales ou physiques, titulaires de droits réels et personnels sur des terrains inclus dans le périmètre des sites Natura 2000. Ils permettent de soutenir financièrement des actions et pratiques conformes aux orientations du document d'objectifs qui contribuent au maintien ou au rétablissement de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Il peut s'agir par exemple de constituer des îlots de sénescence en forêt, de restaurer des milieux pastoraux ouverts ou des zones humides. Le financement des contrats Natura 2000 associe les crédits de l'État et ceux du F.E.A.D.E.R dans le cadre du P.D.R.

9.2. La charte Natura 2000 :

La charte Natura 2000 d'un site Natura 2000 définit et encourage la poursuite et le développement de pratiques favorables à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site. Elle comprend une liste d'engagements « de bonnes pratiques » qui n'induisent pas de dépenses spécifiques, auxquels les titulaires de droits réels et personnels portant sur les parcelles incluses dans le site, peuvent souscrire. L'engagement porte sur les activités de gestion courante du site : pratiques agricoles et sylvicoles, pêche, chasse, activités sportives et de loisirs. La durée de l'engagement est de 5 ans. Elle permet de bénéficier de l'exonération de la taxe foncière sur les parcelles non bâties, elle constitue également un élément de garantie de gestion durable pour les forêts.

9.3. Les mesures agro-environnementales climatiques (M.A.E.C) :

Les M.A.E.C. permettent d'accompagner les agriculteurs qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition. Le financement des M.A.E.C associe les crédits de l'État et ceux de l'Union européenne (F.E.A.D.E.R) dans le cadre du Plan de Développement Rural (P.D.R). En Ardèche, le programme MAEC 2015-2022 a mobilisé plus de 6 millions d'euros au bénéfice de 180 exploitations agricoles. Sur cette période 3 400 ha de surfaces agropastorales et de zones humides ont fait l'objet de MAEC sur le périmètre du site Natura 2000 FR8201666 "La Loire et ses affluents".

Les sites Natura 2000 continueront de former le socle principal des zones à enjeux environnementaux éligibles aux MAEC dans le cadre de la nouvelle programmation de la Politique Agricole Commune (PAC) pour la période 2023 - 2027.

La carte en page suivante présente les îlots ayant bénéficié de MAET et de MAEC sur la période 2016 - 2021 dans le périmètre du site Natura 2000 FR8201666 "La Loire et ses affluents".

9.5. Les études d'évaluation des incidences

Les sites Natura 2000 font l'objet de mesures destinées à conserver ou à rétablir dans un état favorable à leur maintien à long terme les habitats naturels et les populations des espèces de faune et de flore sauvages qui ont justifié la désignation des sites. Ces mesures ne conduisent pas à interdire les activités humaines dès lors qu'elles n'ont pas d'effets significatifs sur le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable de ces habitats naturels et de ces espèces. Ces effets sont appréciés à travers l'étude d'évaluation des incidences à laquelle sont soumis les documents de planification, les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations et les manifestations et interventions dans le milieu naturel ou le paysage s'ils se trouvent sur la liste mentionnée à l'article R.414-19 du code de l'environnement ou sur l'une des deux listes départementales fixées par arrêtés préfectoraux des 20 novembre 2010 et 10 septembre 2013. Les activités qui ne figurent pas sur ces listes peuvent être soumises à évaluation des incidences sur décision motivée de l'autorité administrative (régime de la clause filet prévue au IV bis de l'article L.414-4 du code de l'environnement).

9.5.1. Actions en faveur de l'amélioration des connaissances scientifiques, de l'information et de la sensibilisation du public

Des actions du suivi scientifique, d'inventaires et de cartographies des espèces et habitats naturels sont conduites en application du programme d'actions du document d'objectifs. Ces études permettent également d'apprécier l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire et d'orienter le cas échéant les mesures de gestion, d'information et de sensibilisation adaptées. Elles peuvent être développées sous la forme d'expositions, d'aménagement de sentiers de découverte, de diffusion de plaquettes ou de revues d'information (Terre de Nature), d'activation en période estivale de patrouilles de sensibilisation dans les milieux les plus fréquentés ou les plus sensibles. Ces actions mobilisent différents financeurs, État, Feader, Agence de l'Eau, Conseil départemental, Conseil régional, collectivités territoriales...

10. Présentation du site FR8201666 « "La Loire et ses affluents" »

Le territoire de la Montagne d'Ardèche reflète bien l'identité pastorale du Massif Central souvent qualifié de « plus grande prairie d'Europe ».

Depuis le milieu du néolithique, les activités pastorales ont progressivement ouvert de larges espaces dans la couverture forestière qui s'était développée depuis la fin de la dernière glaciation. Les milieux naturels et les paysages représentés sur le site Natura 2000 FR8201666 "La Loire et ses affluents" sont ainsi fortement marqués par l'empreinte agro-sylvo-pastorale des activités humaines sur les milieux forestiers originels.

10.1. Milieux forestiers :

Les forêts sont encore largement représentées avec un taux de boisement moyen qui dépasse 52 % sur les communes inscrites dans le site. Le taux de boisement est logiquement inversement corrélé avec l'importance des activités agricoles : ainsi il atteint 76 % sur la commune d'Astet où l'enquête de recensement agricole 2020⁵ ne relève aucune exploitation agricole. Il est proche de 30 % sur les communes où les activités agricoles sont les plus développées : Coucouron, Le Béage, Sagnes-et- Goudoulet. Les forêts anciennes sont encore bien représentées sur le territoire de la Montagne ardéchoise et plus particulièrement dans le périmètre du site Natura 2000 FR8201666 "La Loire et ses affluents" où elles représentent 37 % des surfaces boisées.

La carte en page suivante présente la localisation des forêts récentes et des forêts anciennes comprises dans le périmètre du site Natura 2000 FR8201666 "La Loire et ses affluents".

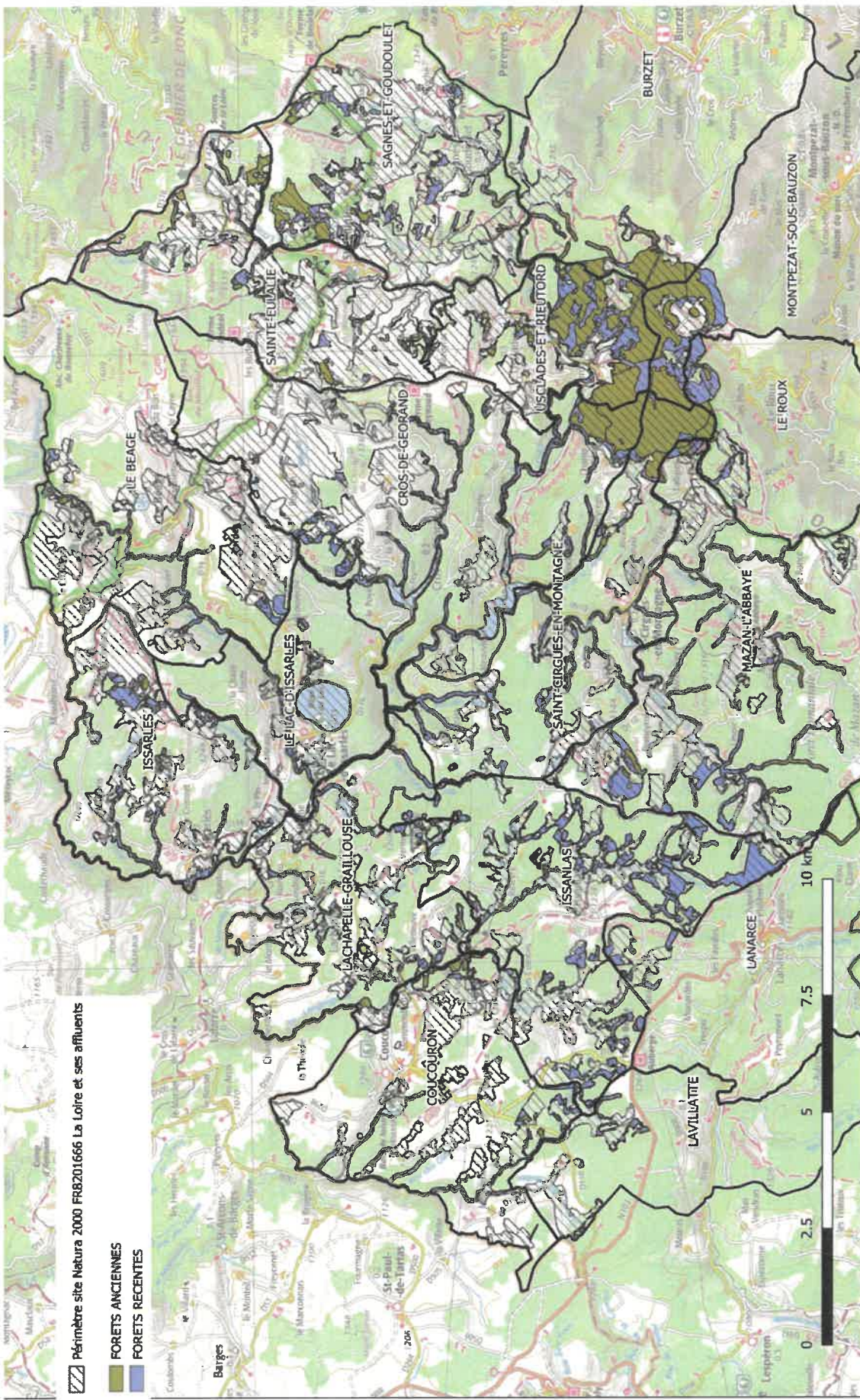
Le mouvement de boisement en résineux de surfaces agricoles délaissées et de conversion de taillis ou taillis sous futaie de feuillus en futaie résineuse initié à partir de 1947 et qui s'est poursuivi jusque dans les années 1990 n'est plus d'actualité même si des projets de boisements de terres agricoles sont parfois envisagés.

Le maintien du mélange feuillus-résineux, l'irrégularisation des peuplements qui contribuent à la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire sont maintenant bien intégrés aux documents et directives de gestion des forêts publiques et privées.

La tension qui marque actuellement le marché du bois en raison de l'importance des besoins en bois énergie, des exportations massives de bois ronds vers la Chine et l'Amérique du nord peut se traduire par des coupes rases affectant principalement mais non exclusivement des forêts qui ne sont pas soumises à des règles de gestion. De proche en proche, ces coupes peuvent affecter des superficies qui marquent les paysages.

5 Recensement agricole 2020 – Fiche d'analyse territoriale Communauté de communes Montagne d'Ardèche – DRAAF Auvergne Rhône-Alpes - 2022

10.2. Carte des forêts récentes et des forêts anciennes dans le périmètre du site Natura 2000 FR8201666 "La Loire et ses affluents"



10.3. Milieux agricoles

10.3.1. Evolution des activités agricoles, pendant la dernière décennie, sur le territoire de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche (CDCMA)⁶

Poursuite de la baisse du nombre des exploitations, des Equivalents Temps Plein⁷ (ETP) et de la Surface Agricole Utilisée (SAU) :

L'enquête de recensement agricole 2020 pour la période 2010 - 2020 révèle que le nombre d'exploitations agricoles continue de baisser sur le territoire de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche. Toutefois, le rythme de cette diminution est moins élevé depuis les années 2000.

On comptait ainsi 1 700 exploitations agricoles en 1970 sur le territoire de la CDCMA, il n'en restait plus que 355 en 2010, puis 297 en 2020 ce qui représente une baisse 16,3 % en 10 ans.

La Surface Agricole Utilisée (SAU) totale a diminué de 638 ha au cours de la dernière décennie. Cette tendance est toutefois moins marquée sur le territoire de la Montagne ardéchoise (-3%) que sur l'ensemble du département où elle atteint -5 %.

Une augmentation de la SAU moyenne accompagne le mouvement de réduction du nombre d'exploitations agricoles :

La valeur moyenne de la SAU par exploitation a augmenté selon un rythme presque corrélé à la baisse du nombre des exploitations agricoles.

Avec une augmentation de près de 16 % en 10 ans elle dépasse désormais 68 ha soit plus du double de la moyenne départementale de l'Ardèche.

Une évolution des orientations technico-économiques qui marque un recul sensible de la production laitière et l'essor de l'élevage de bovins viande :

Les exploitations laitières ont enregistré un fort recul avec une réduction de l'ordre de 50 % du nombre d'exploitations et d'ETP en 10 ans. La SAU et le nombre d'UGB affectés à cette production se sont contractés d'un peu moins de 40 %.

La production de bovins viande a connu en revanche un fort développement avec une augmentation de près d'un quart de la SAU et de 17 % du nombre d'UGB. Ce mouvement emporte également une augmentation de plus de 8 % des exploitations concernées et de 9 % des ETP.

La production de bovins mixtes a faiblement diminué (-5 % de la SAU, -7 % en nombre d'UGB), les effectifs des caprins et ovins ont légèrement augmenté (+2,2%) avec une stabilité de la SAU consacrée à ces productions.

6 Registre graphique parcellaire – 2021

7 Un ETP correspond au travail d'une personne à temps plein pendant une année entière soit 225j/an.

10.3.2. Enjeux particuliers de conservation des habitats naturels en lien avec l'évolution des activités agricoles:

Un recul de la SAU et une diminution de l'effectif des herbivores :

La diminution de l'effectif des herbivores sur le territoire (-9%) assortie à la baisse de la SAU (-5%), pourrait à terme affecter la conservation des prairies naturelles et des milieux ouverts pastoraux.

Actuellement, la superficie des zones herbagères (prairies permanentes et artificielles, bois pâturés) couvre encore 97 % de la SAU. A l'échelle du site Natura 2000 FR8201666 "La Loire et ses affluents", le taux de couverture des milieux agropastoraux dépasse 99 % de la SAU.

Une tendance à l'intensification de la gestion des espaces herbagers :

L'intensification de la gestion des espaces herbagers observée depuis les années 2000 dans le Massif central affecte la diversité des espèces végétales des prairies naturelles notamment celle des prairies fleuries qui sont à la base de chaînes trophiques dont dépendent de très nombreuses espèces végétales et animales.

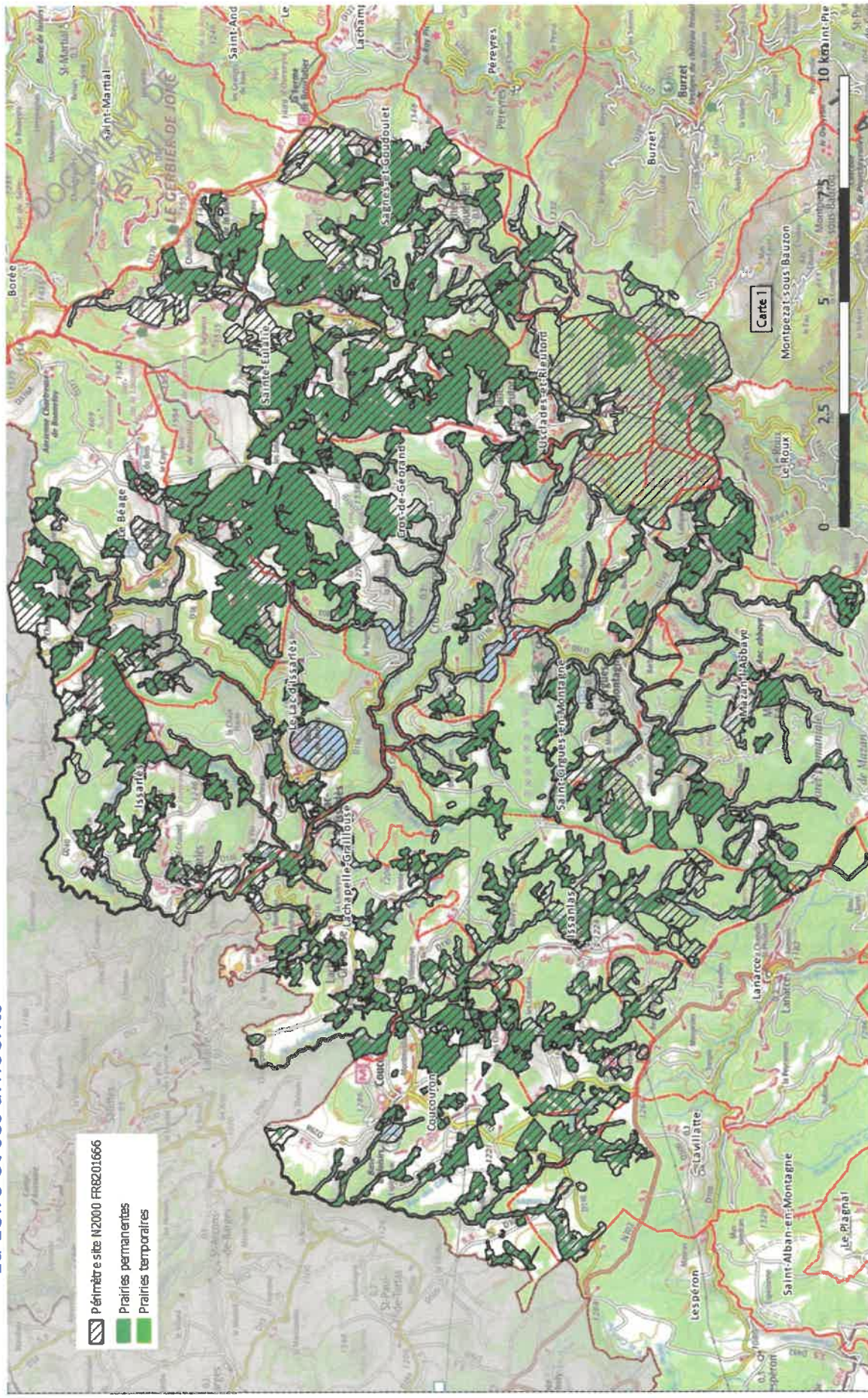
L'augmentation de la fertilisation, la précocité des récoltes favorisée notamment par la pratique de l'enrubannage induisent le remplacement progressif des espèces herbacées tardives par des espèces plus précoces.

Cette modification spécifique s'accompagne d'une perte de biodiversité et d'une baisse de la qualité fourragère (appétence, valeur nutritive, teneur en oligo-éléments). Elle entraîne également une sensibilité au gel printanier (les espèces précoces sont riches en eau) et une moindre résistance à la sécheresse. De plus, la récolte précoce du foin sur des sols encore humides au printemps peut en provoquer le tassement.

La préservation des prairies naturelles et notamment des prairies fleuries constitue donc un enjeu majeur pour la conservation de la biodiversité, de la qualité des paysages et de la résilience des ressources fourragères dont il faut tenir le plus grand compte dans la gestion des systèmes herbagers et la définition des cahiers des charges des nouvelles MAEC.

En page suivante figure la carte des prairies permanentes et artificielles incluses dans le site Natura 2000 FR8201666 "La Loire et ses affluents". Les surfaces des bois pâturés sont assimilés aux prairies permanentes.

10.3.3. Carte des prairies permanentes (y compris bois pâturés) et artificielles dans le site Natura 2000 FR8201666 "La Loire et ses affluents"



10.4. Consommation d'espaces naturels

Sur la période 2009 - 2020, la superficie d'espace naturels agricoles et forestiers (NAF) consommée au profit des activités humaines s'établit à 33,2851 ha soit 0,07 % de la superficie totale des 18 communes concernées par le site Natura 2000 FR8201666 "La Loire et ses affluents"⁸. Pour mémoire, l'enquête RGA 2020 relève une perte de 638 ha de SAU au cours de la période 2010-2020.

Pour près de 80 %, cette superficie a été affectée à l'habitat. Les projets de production d'énergie renouvelable (parcs éoliens et photovoltaïques) qui se développent sur le territoire relèvent de la catégorie « activités » qui représente près de 11 % du total.

Ce taux est peu différent sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche : la disparition de 56 ha d'espaces NAF représente 0,08 % de la superficie totale de l'EPCI avec une proportion de 67 % consacrée à l'usage « habitat ».

Il reste très largement inférieur à celui qui est relevé sur l'ensemble du département : 2 041 ha d'espaces NAF ont changé d'usage pendant la période ce qui représente 0,37 % de la superficie départementale.

Enfin, à l'échelle du pays 286 307 ha d'espaces NAF ont disparu pendant la période 2009 – 2020 soit 0,53% de la superficie de la France métropolitaine.

Le tableau en page suivante présente le détail par commune et par type d'usage des espaces NAF consommés sur la période 2009-2020.

Le taux de consommation des NAF varie entre 0 % (Lavilatte) et 0,28 % (Coucouron).

Au-delà de l'indication représentée par la valeur du taux d'artificialisation des sols, relativement faible sur le territoire du site Natura 2000 FR8201666 "La Loire et ses affluents", il faut considérer également la qualité environnementale des espaces NAF concernés. On mesure ici toute l'importance d'une bonne analyse des enjeux environnementaux dans la rédaction des documents de planification d'urbanisme (Scot, Plui) et de la nécessité de réaliser une évaluation de qualité des incidences sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire lorsque les projets sont situés à l'intérieur d'un site Natura 2000.

8 Portail de l'artificialisation des sols – Suivi de la consommation d'espaces naturels, artificiels et forestiers – données 2009-2020 <https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/suivi-consommation-espaces-naf>

10.5. Tableau des superficies d'espaces naturels, agricoles et forestiers consommés par commune du site entre 2009 et 2020

Communes	Site Natura 2000 FR8201666 La Loire et ses affluents Consommation d'espaces naturels entre 2009 et 2020							
	Superficie consommée entre 2009 et 2020 (m ²)	En % de la superficie de la collectivité territoriale	Superficie communale (ha)	Dont surface consommée de type habitat (m ²)	Dont surface consommée de type activités (m ²)	Dont surface consommée de type mixte (m ²)	Dont surface consommée de type inconnu (m ²)	
Astet	1 742	0,01 %	3 445	1 742			0	
Burzet	14 445	0,04 %	3 806	14 394	51		0	
Coucouron	67 159	0,28 %	2 389	50 622	11 509	1 792	3 236	
Cros-de-Gérand	10 474	0,02 %	4 339	9 484			990	
Issanlias	8 199	0,03 %	2 840	5 194	2 713		292	
Issarles	12 442	0,07 %	1 844	11 456			986	
Lachapelle-Graillouse	28 852	0,14 %	2 048	28 852			0	
Lanarce	10 248	0,05 %	2 237	10 224	24		0	
Lavilatte	0	0,00 %	1 860	0	0	0	0	
Le Béage	11 649	0,04 %	3 283	9 095	85	0	2 469	
Le Lac d'Issarlès	12 556	0,09 %	1 435	12 556			0	
Le Roux	8 788	0,05 %	1 643	8 788			0	
Mazan l'Abbaye	7 235	0,02 %	4 479	6 260	975		0	
Montpezat sous Bauzon	36 747	0,13 %	2 723	32 109	2 391		2 247	
Sagnes et Goudoulet	5 616	0,02 %	2 502	5 616			0	
Saint Cirgues en Montagne	51 318	0,23	2 178	16 876	17 492		16 950	
Sainte Eulalie	33 385	0,15 %	2 211	32 586	36	707	56	
Usclades et Rieutord	11 996	0,10 %	1 246	9 751	1 000		1 245	
Totaux	332 851	0,07 %	46 508	265 605	36 276	2 499	28 471	

11. Patrimoine naturel :

11.1. Habitats d'intérêt communautaire :

Les habitats naturels d'intérêt communautaire sont des habitats naturels, terrestres ou aquatiques, en danger de disparition ou dont l'aire de répartition est réduite ou encore qui présentent des caractéristiques remarquables. Les États membres de l'Union européenne ont la responsabilité d'en assurer la conservation ou d'en restaurer le bon état de conservation en les distinguant au sein des Zones Spéciales de Conservation du réseau Natura 2000. Ils sont listés à l'annexe I de la directive qui distingue les habitats devant faire l'objet d'un effort de conservation et de protection particulier car leur état de conservation est préoccupant.

21 habitats d'intérêt communautaire (HIC) couvrant plus de 2 000 ha ont été identifiés sur le site Natura 2 000 FR8201666 « "La Loire et ses affluents" » dont 4 d'entre eux, couvrant près de 290 ha, sont reconnus d'intérêt communautaire **prioritaire**.

Le tableau ci-après représente la ventilation des superficies des habitats d'intérêt communautaire du site selon la typologie définie par les cahiers d'habitats :

Catégories d'habitats	Superficie en ha sur le site FR8201666	En % de la superficie totale des HIC ⁹	Principaux habitats concernés
Habitats agropastoraux	1164,83	55,84 %	Pelouses mésophiles / Formations herbeuses sèches / Landes / Prairies humides
Habitats forestiers	795,59	38,14 %	Hêtraies / Forêts alluviales / tourbières boisées
Habitats humides	96,4	4,62 %	Tourbières et bas-marais
Habitats rocheux	29,21	1,40 %	Éboulis et pentes rocheuses

Les habitats agropastoraux représentent plus de la moitié des superficies des HIC du site. Leur existence et leur conservation en bon état sont étroitement liées aux activités agricoles.

Que le pâturage des landes et pelouses vienne à faire défaut et s'amorcera une dynamique de végétation vers les formations boisées originelles au détriment des espèces animales et végétales patrimoniales inféodées aux milieux naturels ouverts.

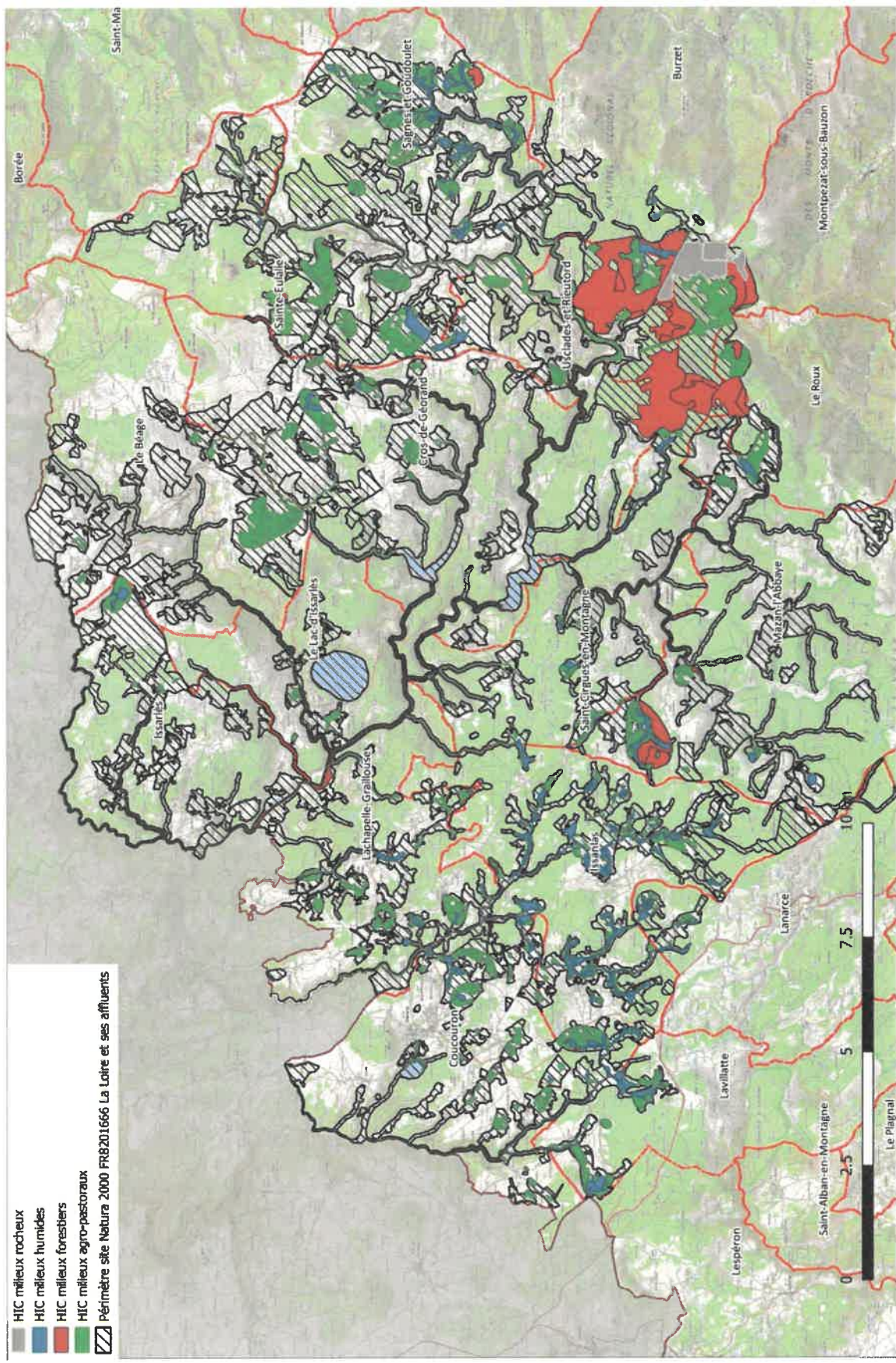
Que dans un mouvement contraire d'intensification de l'exploitation des prairies prospèrent des pratiques de fertilisation sur les prairies permanentes et les espèces précoces se substitueront à celles plus tardives et plus nombreuses qui contribuent à la valeur fourragère des prairies et à leur résilience notamment face aux phénomènes de sécheresse estivale.

La carte en page suivante présente la cartographie des types d'habitats d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 FR8201666 "La Loire et ses affluents".

La liste complète, la superficie et la part relative de chacun des habitats d'intérêt communautaire recensés sur le site figure en annexe n° 4

9 HIC : habitat d'intérêt communautaire

11.1.1. Carte de la typologie des habitats d'intérêt communautaire dans le site Natura 2000 FR8201666 "La Loire et ses affluents"



11.2. Espèces d'intérêt communautaire :

Les espèces d'intérêt communautaire reconnues en danger d'extinction, celles qui subissent un niveau de pression pouvant amener à une menace d'extinction ou encore celles qui sont rares ou endémiques (strictement localisées du fait de la spécificité de leur habitat) sont listées à l'annexe II de la directive « Habitats ». De la même façon que pour les habitats, la directive distingue les espèces prioritaires, c'est-à-dire celles dont l'état de conservation est préoccupant et pour lesquelles un effort particulier de protection doit être engagé. Les espèces qui doivent faire l'objet de mesures de protection strictes sont listées à l'annexe IV de la directive « Habitats » et à l'annexe I de la directive « Oiseaux ». En France, elles sont visées par l'article L.411-1 du code de l'environnement relatif à la protection des espèces végétales et animales, des habitats naturels et des sites d'intérêt géologique.

36 espèces d'intérêt communautaire (inscrites aux annexes II et/ou IV de la directive « habitat ») appartenant à cinq groupes sont présentes sur le site :

- Mammifères : 20 espèces dont 19 appartenant au groupe des chiroptères ;
- Poissons : 1 espèce ;
- Reptiles : 2 espèces ;
- Invertébrés : 6 espèces ;
- Amphibiens : 3 espèces ;
- Flore : 4 espèces.

Par ailleurs, 11 espèces d'oiseaux mentionnées à l'annexe I de la directive Oiseaux sont présentes sur le site.

La liste des espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site figure en annexe n° 5



Annexe n° 1 :
**Liste des collectivités territoriales consultées CONSEIL
REGIONAL, CONSEIL DEPARTEMENTAL, EPCI**

- **Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes**
 - **Conseil départemental de l'Ardèche**

- **Communauté de communes Montagne d'Ardèche**
- **Communauté de communes des Sources et Volcans**
 - **SM NUMERIAN**
 - **SM Eyrieux Clair**
 - **EPAGE Loire Lignon**
 - **SIVU de l'Espézonnette**
 - **SICTOM des Hauts plateaux**
 - **SM de la Montagne Ardéchoise**
- **SM du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche**
- **Syndicat départemental d'énergie de l'Ardèche (SDE 07)**
- **Syndicat départemental d'équipement de l'Ardèche (SDEA)**
- **Établissement public Territorial du bassin versant de l'Ardèche**
- **SI pour l'aménagement et l'équipement de la haute vallée de la Loire**
- **Syndicat pour la destruction des ordures ménagères du secteur
d'Aubenas (SIDOMSA)**
- **SI de collecte et de traitement des ordures ménagères du secteur
Eyrieux-Doux (SICTOMSED)**



Annexe n° 1 -suite :
Liste collectivités territoriales consultées : COMMUNES

- **ASTET**
- **BEAGE (LE)**
- **BURZET**
- **COUCOURON**
- CROS-DU-GEORAND**
- **ISSANLAS**
- **ISSARLES**
- **LAC-D'ISSARLES (LE)**
- **LACHAPELLE-GRAILLOUSE**
- **LANARCE**
- **LAVILLATTE**
- **MAZAN-L'ABBAYE**
- **MONTPEZAT-SOUS-BAUZON**
- **ROUX (LE)**
- **SAGNES-ET-GOUDOULET**
- **SAINT-CIRGUES-EN-MONTAGNE**
- **SAINTE-EULALIE**
- **USCLADES-ET-RIEUTORD**



Annexe n° 2 :

Cartes du périmètre soumis à l'avis des collectivités territoriales

- Plan d'assemblage au 1/110 000 sur fond IGN scan 100®
- Cartes au 1/25 000 numérotées de 1 à 16 sur fond IGN scan 25®

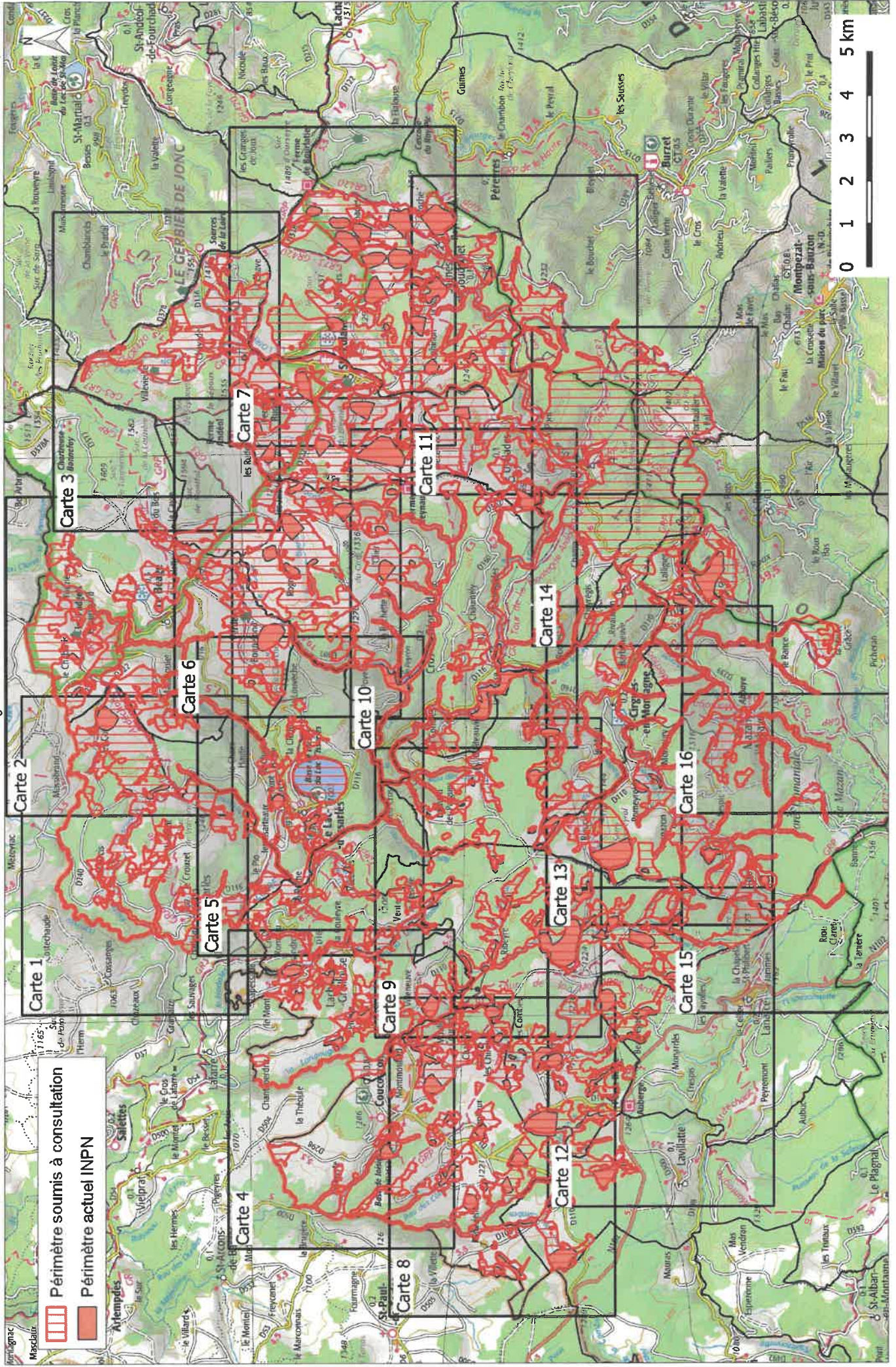
Les couches SIG peuvent être transmises par la DDT aux collectivités territoriales qui le souhaitent

Site Natura 2000 FR8201666 "La Loire et ses affluents"
Département de l'Ardèche - Région Auvergne Rhône-Alpes
Consultation relative à la modification du périmètre

© IGN SCAN 1000 Édition 2019 - Réalisation : DDT Ardèche/SUT/CT

Carte d'assemblage au 1/110 000

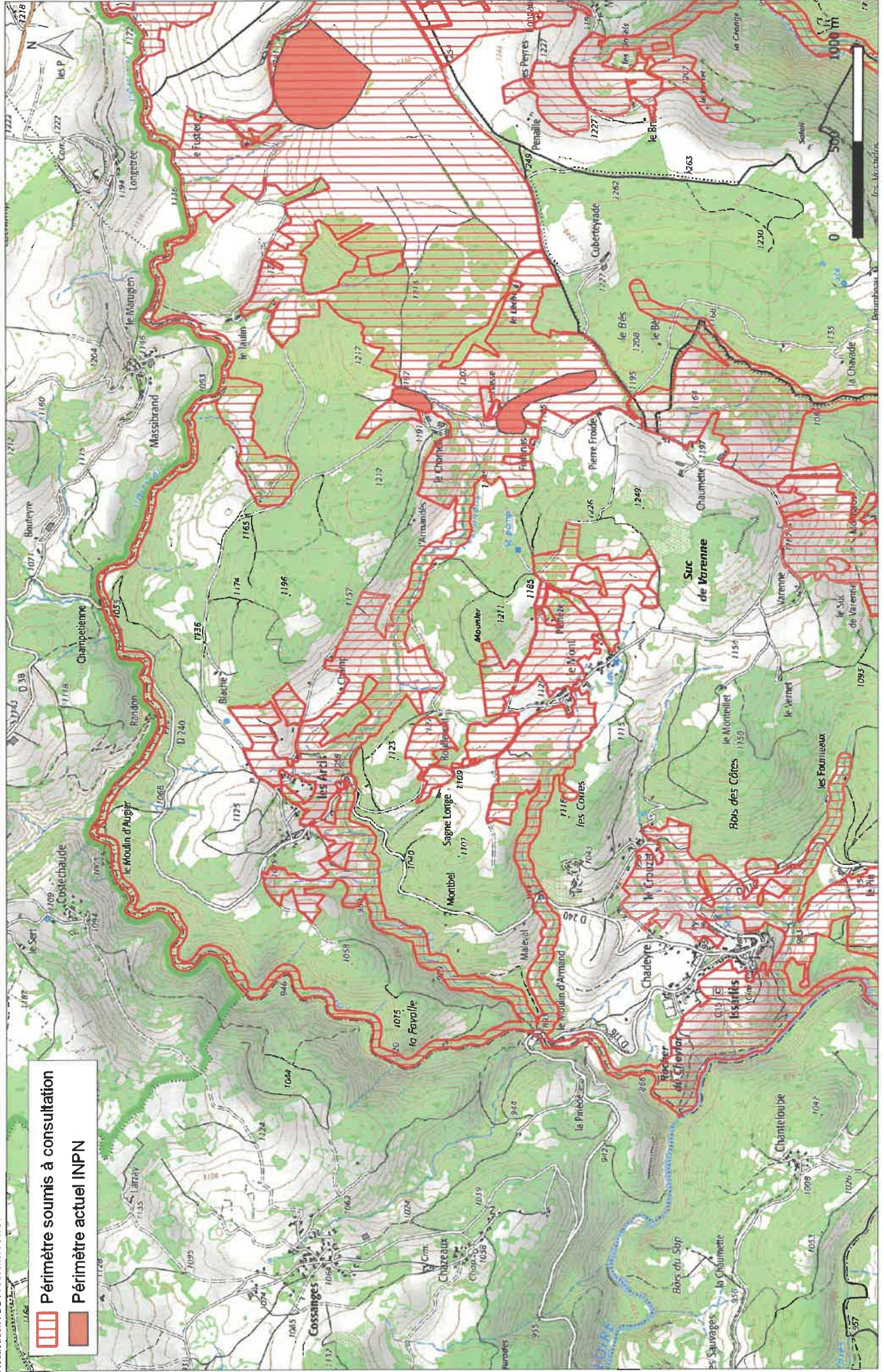
janvier 2022



Site Natura 2000 FR8201666 "La Loire et ses affluents" Département de l'Ardèche - Région Auvergne Rhône-Alpes Consultation relative à la modification du périmètre

Carte n° 1/16 au 1/25 000

janvier 2022



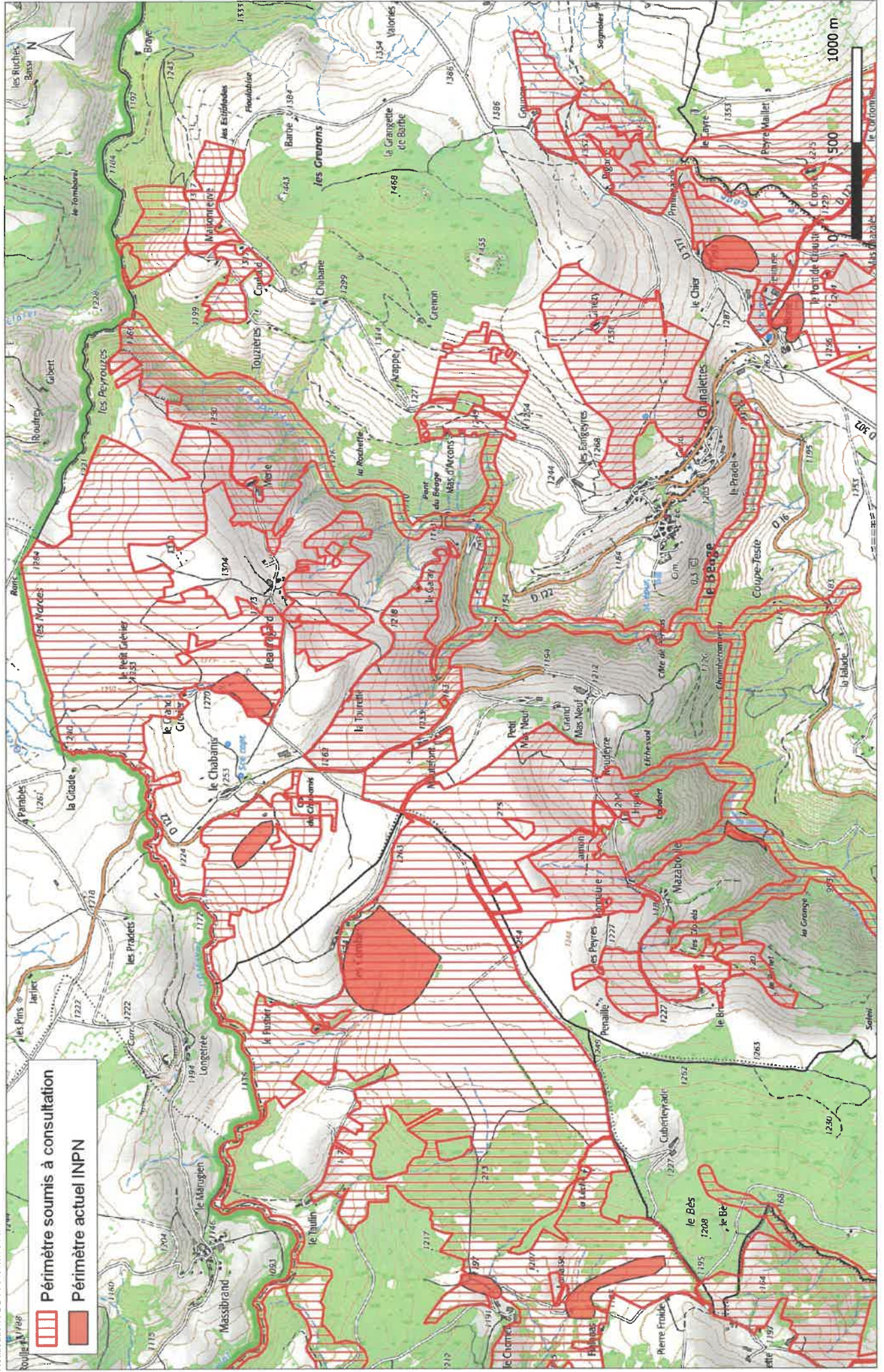
Site Natura 2000 FR8201666 "La Loire et ses affluents" Département de l'Ardèche - Région Auvergne Rhône-Alpes Consultation relative à la modification du périmètre

janvier 2022

Carte n° 2/16 au 1/25 000

 **PREFÊT
DE L'ARDÈCHE**
Direction
Départementale
des Territoires

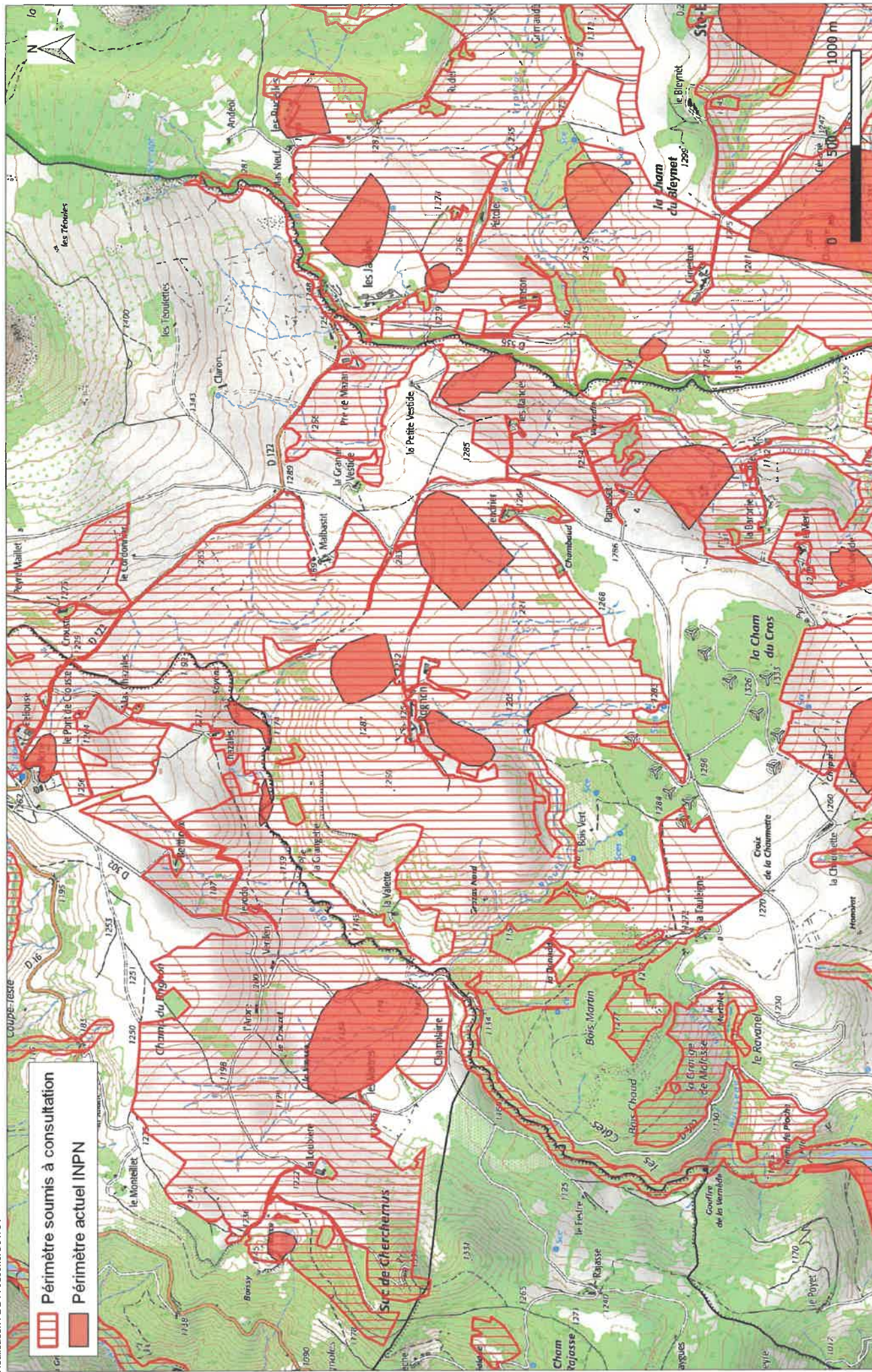
© IGN SCAN 2500 Édition 2019
Réalisation : DDT Ardèche/SUT/CT



Site Natura 2000 FR8201666 "La Loire et ses affluents" Département de l'Ardèche - Région Auvergne Rhône-Alpes Consultation relative à la modification du périmètre

Carte n° 6/16 au 1/25 000

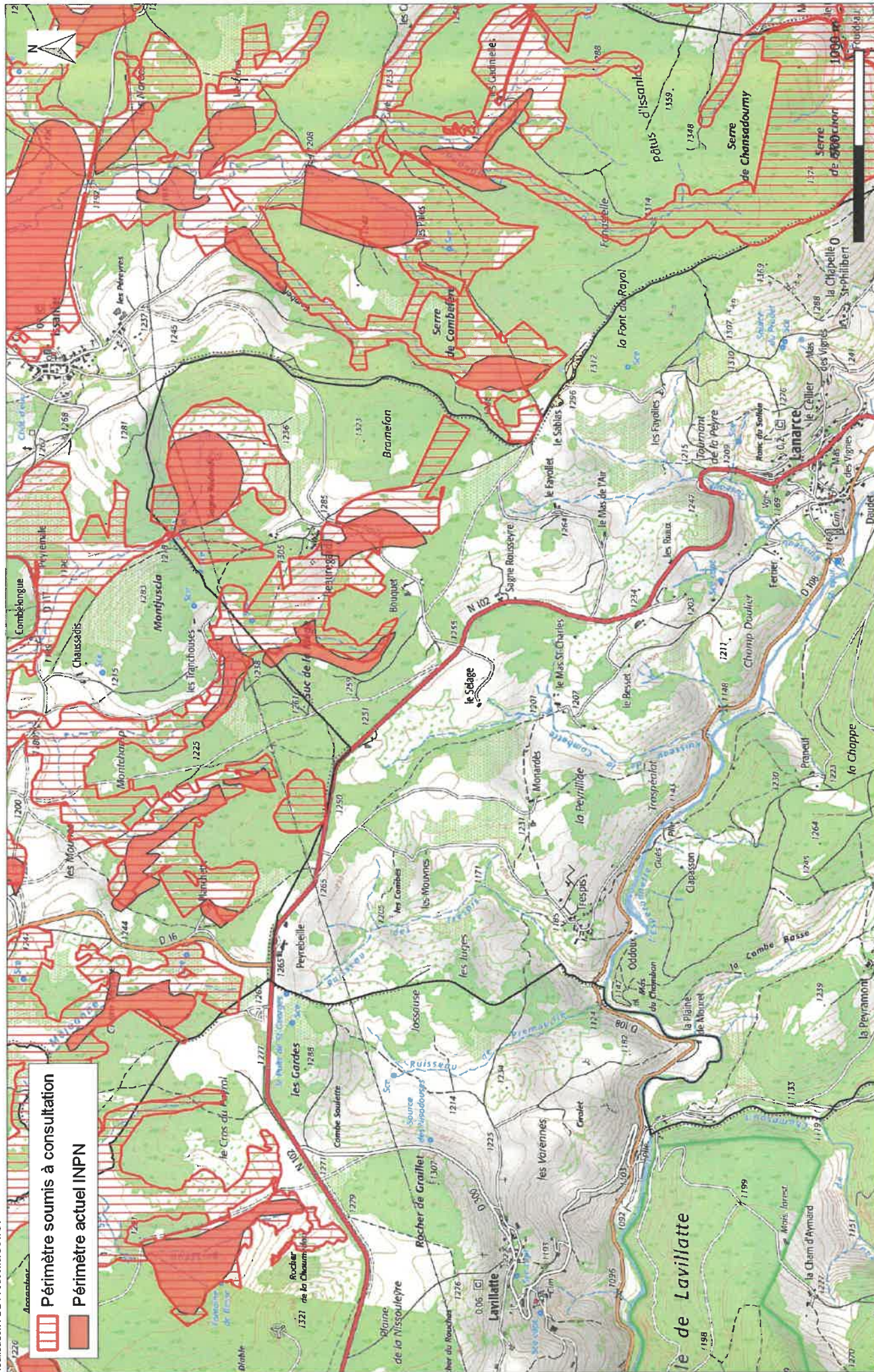
janvier 2022



Site Natura 2000 FR8201666 "La Loire et ses affluents" Département de l'Ardèche - Région Auvergne Rhône-Alpes Consultation relative à la modification du périmètre

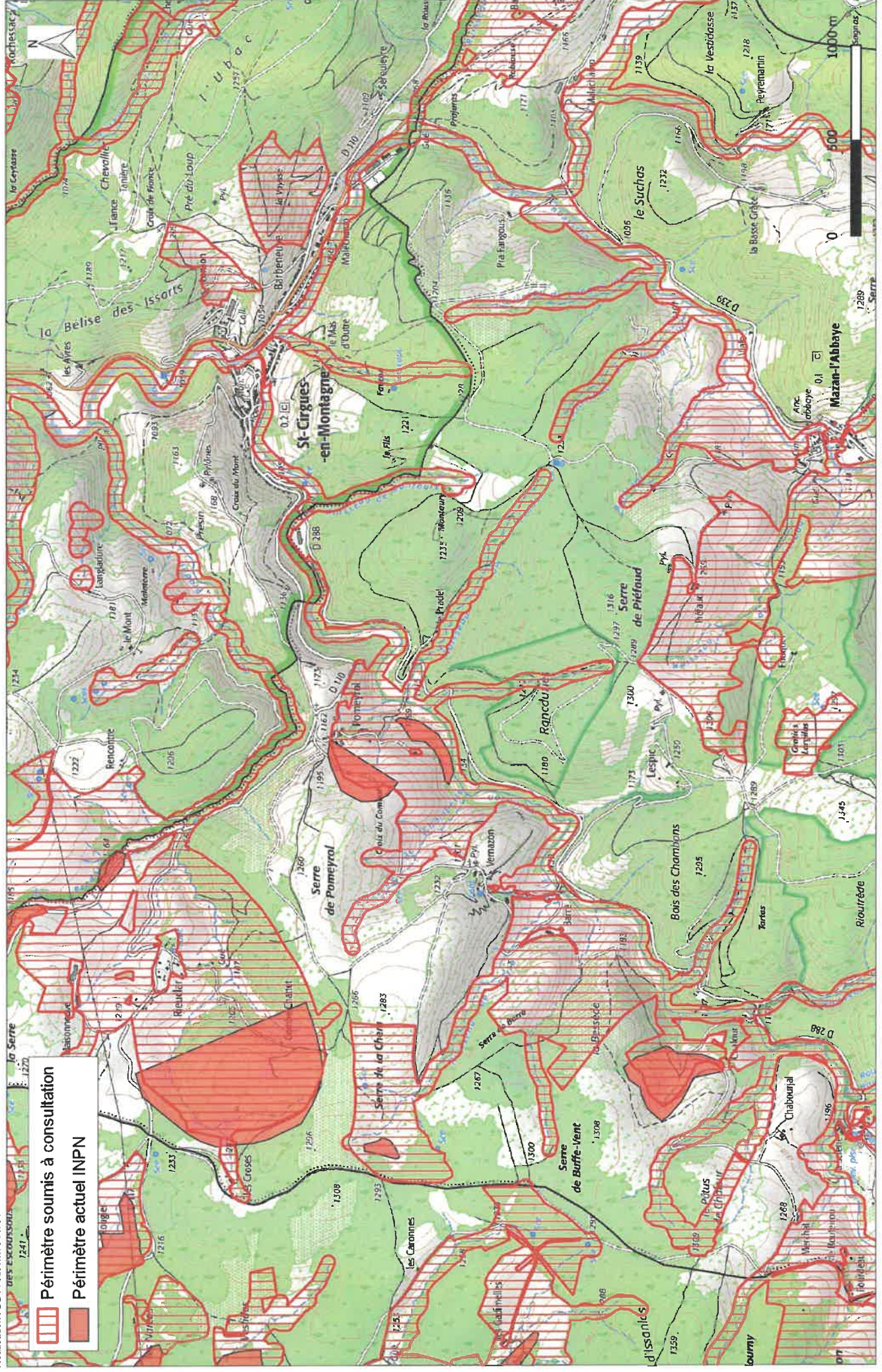
Carte n° 12/16 au 1/25 000

janvier 2022



Site Natura 2000 FR8201666 "La Loire et ses affluents"
Département de l'Ardèche - Région Auvergne Rhône-Alpes
Consultation relative à la modification du périmètre
Carte n° 13/16 au 1/25 000

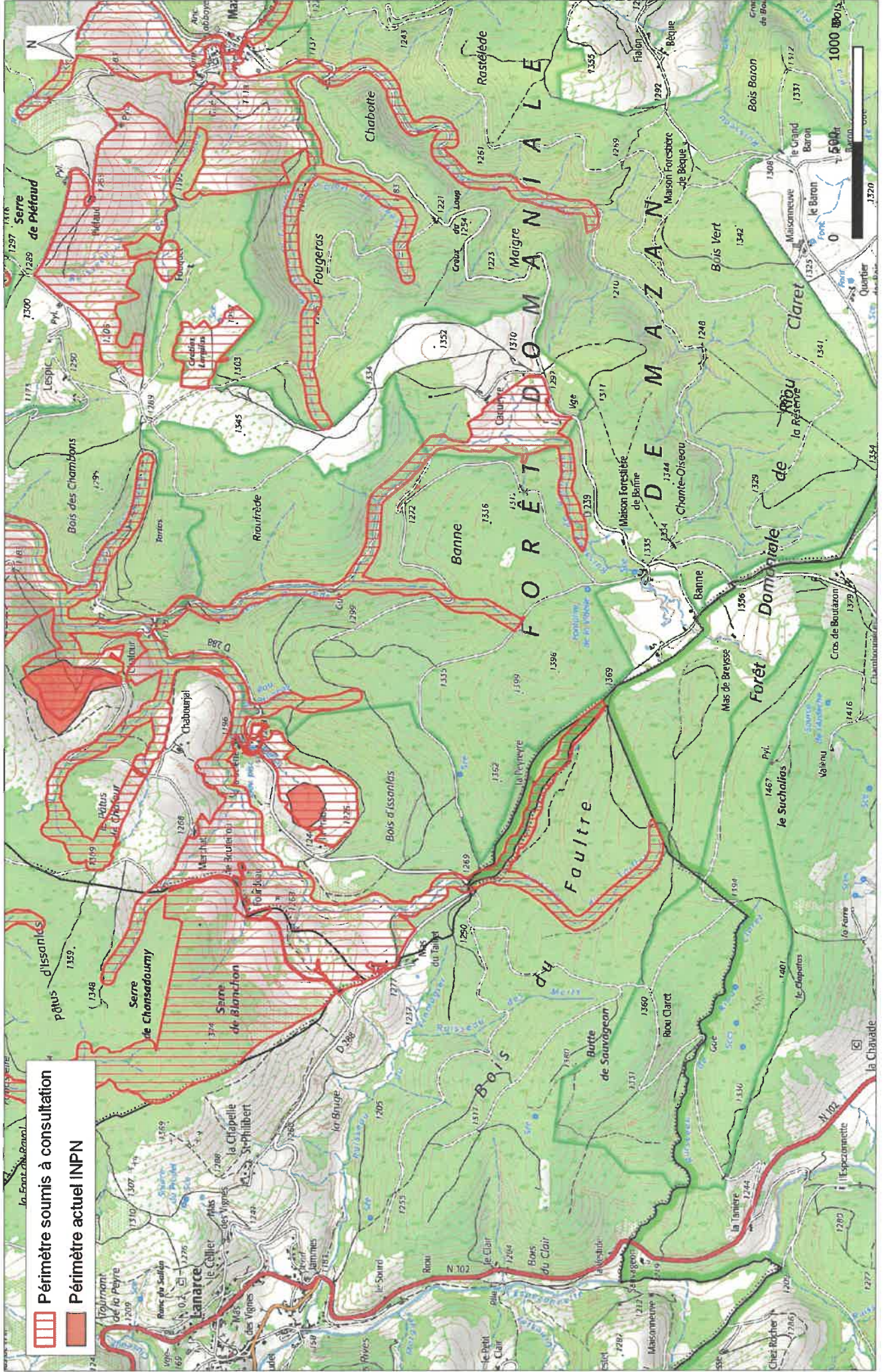
janvier 2022



Site Natura 2000 FR8201666 "La Loire et ses affluents" Département de l'Ardèche - Région Auvergne Rhône-Alpes Consultation relative à la modification du périmètre

Carte n° 15/16 au 1/25 000

janvier 2022





Annexe n° 3 :

Liste et surface des habitats d'intérêt communautaire représentés sur le site Natura 2000 FR8201666 «La Loire et ses affluents»

Code	Libellé Natura 2000	Superficie couverte sur le site FR8201666 en ha	Taux de couverture en %
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou du <i>Isoëto-Nanojuncetea</i>	0,91	0,04 %
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	13,66	0,65 %
4030	Landes sèches européennes	8,03	0,38 %
5120	Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>	158,62	7,60 %
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	0,65	0,03 %
6230*	Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrat siliceux des zones montagnardes	192,27	9,21 %
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	159,91	7,66 %
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnards à alpins	99,28	4,76 %
6510	Prairies de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	1,40	0,07 %
6520	Prairies de fauche de montagne	545,93	26,15 %
7110*	Tourbières hautes actives	24,69	1,18 %
7140	Tourbières de transition et tremblantes	55,86	2,68 %
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	1,28	0,06 %
8110	Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (<i>Androsacetalia alpinae</i> et <i>Galeopsietalia ladani</i>)	3,32	0,16 %
8120	Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (<i>Thlaspietea rotundifolii</i>)	14,13	0,68 %
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	7,40	0,35 %
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	4,36	0,21 %
91D0*	Tourbières boisées	1,10	0,05 %
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	65,68	3,15 %
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion roboris</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	716,55	34,33 %
9130	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	12,26	0,59 %
		2 087,29	100,00 %

N : Superficie non déterminée

* Habitats d'intérêt communautaire prioritaire

Annexe n° 4 :

Liste des espèces d'intérêt communautaire représentées sur le site Natura 2000 FR8201666 « "La Loire et ses affluents" »

Espèces visées aux annexes II et IV de la DHFF

Groupe	Code	Nom scientifique	Nom français	Annexe II directive HFF	Annexe IV directive HFF	Etat conservation région continentale	Liste rouge/statut de conservation	Statut de protection	
P	1386	<i>Buxbaumia viridis</i>	Buxbaumie verte	1		Défavorable inadéquat		Nationale article 1	
	1387	<i>Orthotrichum rogeri</i>	Orthotric de Roger	1		Défavorable inadéquat	LC Europe	Nationale article 1	
	1393	<i>Hymenocaulis vericosus</i>	Hypne brillante	1		Défavorable inadéquat	VU Europe	Nationale article 1	
	1758	<i>Ligularia sibirica</i>	Ligulaire de Sibérie	1	1	Défavorable inadéquat	LC Rhône-Alpes	Nationale article 1	
M	1355	<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	1	1	Défavorable inadéquat	LC France	Nationale article 2	
	1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	1	1	Défavorable inadéquat	NT Auvergne Rhône-Alpes	Nationale article 2	
	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	1	1	Défavorable inadéquat	NT Rhône-Alpes	Nationale article 2	
	1304	<i>Rhinolophus ferumequinum</i>	Grand rhinolophe	1	1	Défavorable inadéquat	EN Rhône-Alpes	Nationale article 2	
	1323	<i>Myotis bechsteini</i>	Murin de Bechstein	1	1	Défavorable inadéquat	VU Auvergne Rhône-Alpes	Nationale article 2	
	1307	<i>Myotis blythii</i>	Petit Murin	1	1	Défavorable mauvais	EN Rhône-Alpes	Nationale article 2	
	1324	<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	1	1	Défavorable inadéquat	NT Rhône-Alpes	Nationale article 2	
	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	1	1	Défavorable inadéquat	NT Auvergne Rhône-Alpes	Nationale article 2	
			<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune		1	Défavorable inadéquat	LC Rhône-Alpes	Nationale article 2
			<i>Eptesicus nilssonii</i>	Sérotine de Nilsson		1	Inconnu	NT Rhône-Alpes	Nationale article 2
			<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris		1	Défavorable inadéquat	DD Auvergne Rhône-Alpes	Nationale article 2
			<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux		1	Favorable	LC Rhône-Alpes	Nationale article 2
			<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton		1	Favorable	LC Rhône-Alpes	Nationale article 2
			<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer		1	Défavorable inadéquat	VU Rhône-Alpes	Nationale article 2
			<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches		1	Favorable	NT Auvergne Rhône-Alpes	Nationale article 2
			<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl		1	Favorable	LC Rhône-Alpes	Nationale article 2
			<i>Pipistrellus Nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius		1	Inconnu	DD Auvergne Rhône-Alpes	Nationale article 2
			<i>Hypsugo savii</i>	Vespère de Savi		1	Favorable	LC Rhône-Alpes	Nationale article 2
			<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune		1	Défavorable inadéquat	LC Rhône-Alpes	Nationale article 2
			<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée		1	Inconnu	DD Auvergne Rhône-Alpes	Nationale article 2
			<i>Tadarida teniotis</i>	Molosse de Cestoni		1	Inconnu	LC Rhône-Alpes	Nationale article 2
			<i>Nyctalus lasiopterus</i>	Grande noctule		1	Inconnu	DD Rhône-Alpes	Nationale article 2
			<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler		1	Favorable	NT Auvergne Rhône-Alpes	Nationale article 2
			<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune		1	Favorable	DD Auvergne Rhône-Alpes	Nationale article 2
	F	1163	<i>Cottus gobio</i>	Chabot commun	1		Défavorable inadéquat	LC France	
	I	1092	<i>Austropotamobius pallipes</i>	Ecrevisse à pieds blancs	1	1	Défavorable mauvais	VU France	Nationale article 1
		1087	<i>Rosalia alpina</i>	Rosalie des Alpes	1	1	Défavorable inadéquat	VU Auvergne Rhône-Alpes	Nationale article 2
1060		<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais	1	1	Favorable	LC Rhône-Alpes	Nationale article 2	
1042		<i>Leucorrhinia pectoralis</i>	Leucorrhine à gros thorax	1	1	Défavorable inadéquat	NT France	Nationale article 2	
1065		<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	1		Défavorable inadéquat	LC France	Nationale article 3	
			<i>Phengaris arion</i>	Azuré du serpolet		1		LC France	Nationale article 2
			<i>Parnassius mnemosyne</i>	Semi-Apollon		1	Défavorable mauvais	LC Rhône-Alpes	Nationale article 2

Espèces visées aux annexes II et IV de la DHFF (suite)

A	1193	<i>Bombina variegata</i>	Sonneur à ventre jaune	1	1	Défavorable inadéquat	VU France	Nationale article 2
		<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur		1	Défavorable inadéquat	LC France	Nationale article 2
		<i>Epidalea calamita</i>	Crapaud calamite		1		LC France	Nationale article 2
R		<i>Lacerta agilis</i>	Lézard des souches		1	Défavorable inadéquat	NT France	Nationale article 2
		<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune		1	Défavorable inadéquat	LC Rhône-Alpes	Nationale article 2
		<i>Coronella austriaca</i>	Coronelle lisse		1	Favorable	NT Rhône-Alpes	Nationale article 2

Espèces visées à l'annexe I de la directive Oiseaux

Code	Nom scientifique	Annexe I directive oiseaux	Etat conservation	Liste rouge	Protection
A246	<i>Lullula arborea</i>	1	Stable	LC France VU Rhône-Alpes	Nationale article 3
A072	<i>Pernis apivorus</i>	1	Stable	LC France NT Rhône-Alpes	Nationale article 3
A223	<i>Aegolius funereus</i>	1	Fluctuant	LC France VU Rhône-Alpes	Nationale article 3
A080	<i>Circaetus gallicus</i>	1	Stable	LC France VU Rhône-Alpes	Nationale article 3
A074	<i>Milvus milvus</i>	1	Déclin nicheur	VU France CR Rhône-Alpes	Nationale article 3
A236	<i>Dryocopus martius</i>	1	En amélioration	LC France LC Rhône-Alpes	Nationale article 3
A084	<i>Circus pygargus</i>	1	Fluctuant	NT France EN Rhône-Alpes	Nationale article 3
A082	<i>Circus cyaneus</i>	1	En déclin	LC France	Nationale article 3
A073	<i>Milvus migrans</i>	1	En amélioration	LC France	Nationale article 3
A338	<i>Lanius collurio</i>	1	Fluctuant	NT France	Nationale article 3
A340	<i>Lanius excubitor</i>	1	En déclin	EN France	Nationale article 3